

# Haute-Corse : l'horizon s'éclaircit pour le couvent de Sisco

Par Julian Mattei -- 26 octobre 2019 à 11:32

[Corse](#) -- [Société](#)



CRÉDIT: A.C.

Le liquidateur judiciaire a autorisé la mise en vente de cet imposant édifice dont les soubassements remontent au XIIe siècle. *"La commune a été autorisée à acheter, via l'office foncier de la collectivité de Corse"*, confirme Ange-Pierre Vivoni, le maire de Sisco. Il faut dire que cette décision de la justice sonne comme l'ouverture d'un nouveau chapitre pour la municipalité.

L'"affaire" du couvent, joyau du patrimoine médiéval insulaire, a en effet longtemps défrayé la chronique. Mis en vente en 2017 par ses propriétaires pour plus de deux millions d'euros, ce domaine de 27 hectares a longtemps nourri les convoitises d'investisseurs privés, parfois même étrangers, avant de recevoir une offre d'achat de la mairie de Sisco. La municipalité, déjà propriétaire de l'église et de 15 hectares, avait formulé une proposition en juillet 2018 et un accord avait été trouvé pour que l'édifice rentre dans le giron communal. Problème : le propriétaire des lieux et gérant de la SCI Santa Catalina, l'avocat Yann Streiff, aux prises avec la justice, fait l'objet d'une procédure de saisie pénale immobilière lui interdisant de céder le couvent. Jusqu'à ce nouvel épisode judiciaire.

## Une souscription bientôt lancée

Désormais, l'horizon semble s'éclaircir pour ce site inscrit aux monuments historiques : avec l'appui de la collectivité de Corse, la commune devrait faire l'acquisition de ce bâtiment et des douze hectares restant de la propriété. Un soutien qui pourrait se traduire par une avance de fonds via l'office foncier de la Corse (OFC), pour une opération d'un montant évalué à 1,67 million d'euros, soit le prix fixé par le service des Domaines.

—

L'OFC ne peut s'exprimer à ce stade pour des raisons juridiques, mais de source proche de la présidence, assurée par Jean-Christophe Angelini, on confirme sa volonté de *"maintenir ce site emblématique dans le giron du peuple corse"*.

L'office pourrait donc se porter acquéreur afin de rétrocéder par la suite le domaine à la commune, au même montant. En parallèle, la mairie envisage de lancer une souscription auprès des particuliers afin de boucler le plan de financement et de créer une dynamique populaire autour de cette opération.

*"Ce dispositif pourrait permettre à chaque Corse de se sentir concerné par cette acquisition en y participant, y compris d'un point de vue symbolique, explique Ange-Pierre Vivoni. Notre volonté est de rendre ce domaine inaliénable par le biais d'un acte notarié, afin qu'il demeure définitivement la propriété de la commune et que les Siscas ne soient jamais dessaisis de ce patrimoine."*

mais la commune a d'autres projets pour Santa Catalina.

Le maire souhaite pouvoir y abriter le siège du Parc naturel marin du Cap Corse et envisage la création d'un musée de la mer dans la tour sarrasine du XVI<sup>e</sup> siècle, classée à l'inventaire des monuments historiques. C'est dire si les destinations peuvent être multiples dans ce vaste bâtiment de 796 m<sup>2</sup>, sans compter la chapelle Saint-Nicolas, l'église et sa crypte médiévale. Des appartements y ont aussi été aménagés.

La commune pourrait également intégrer l'édifice dans un projet de valorisation culturelle et touristique à plus grande échelle.

*"Au regard des potentialités du site, de sa valeur historique et patrimoniale, les perspectives sont nombreuses, fait savoir le maire. La situation du domaine, sur la façade maritime et à proximité immédiate d'un lieu de passage, peut le placer au coeur d'un itinéraire culturel et touristique qualitatif, qui serait aussi une vitrine pour le parc marin." Un vaste chantier en perspective.*